

Page: 1/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.07.2022 Numéro de version 3 Révision: 11.07.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: Abrasif pour sablage M
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettovage
- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Kulzer GmbH

Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany)

Tel.: +49 (0)800 4372522

- · Service chargé des renseignements: E-Mail: msds@kulzer-dental.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Emergency CONTACT (24-Hour-Number): +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
 - Pictogrammes de danger néant
 - · Mention d'avertissement néant
 - · Mentions de danger néant
- · 2.3 Autres dangers -
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · **PBT:** Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Préparations
 - Description : -
 - · Composants contribuant aux dangers: néant
 - Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
 - · Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
 - après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
 - après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 2)



Page: 2/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.07.2022 Numéro de version 3 Révision: 11.07.2022

Nom du produit: Abrasif pour sablage M

(suite de la page 1)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
 - Moyens d'extinction:

CÓ2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
 - · Autres indications -

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
 - Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - · Stockage :
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
 - · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
 - · Autres indications sur les conditions de stockage : néant
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
 - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

1344-28-1 oxvde d'aluminium

VME (Suisse) Valeur momentanée: 24 a** mg/m³ Valeur à long terme: 3 a* ** mg/m³

B*:*Oxid:**Rauch

(suite page 3)

CH/FR



Page : 3/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 11.07.2022 Numéro de version 3 Révision: 11.07.2022

Nom du produit: Abrasif pour sablage M

(suite de la page 2)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

1344-28-1 oxyde d'aluminium

BAT (Suisse) 50 μg/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de

Paramètre biologique: Aluminium

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: non nécessaire.

Protection des mains :

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

recommandée

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butvlcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

- · Protection des yeux/du visage Non vraiement nécessaire
- · Protection du corps : Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique solide gris · Couleur : · Odeur : inodore

Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion : non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial

d'ébullition et intervalle d'ébullition non déterminé · Inflammabilité Non déterminé.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· inférieure : Non déterminé. supérieure : Non déterminé. Point d'éclair : non applicable · Température de décomposition : Non déterminé. · pH Non applicable.

(suite page 4)



Page: 4/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.07.2022 Numéro de version 3 Révision: 11.07.2022

Nom du produit: Abrasif pour sablage M

(suite de la page 3)

· Viscosité :

· **Viscosité cinématique**· **dynamique :**Non applicable.
Non applicable.

· Solubilité

· l'eau :

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Pression de vapeur :

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Caractéristiques des particules
 3.280 g/cm³
 Non déterminé.
 Non applicable.
 Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Aspect:

Forme: poudre

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que

pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation

Le pl

Température d'auto-inflammation
 Danger d'explosion :
 Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
 Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

néant

insoluble

Non déterminé.

Non applicable.

· VOC Suisse

• Teneur en substances solides : 100,0 %

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant

· Peroxydes organiques · Substances ou mélanges corrosifs pour

les métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.



Page : 5/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 11.07.2022 Numéro de version 3 Révision: 11.07.2022

Nom du produit: Abrasif pour sablage M

(suite de la page 4)

- · 10.2 Stabilité chimique
 - Conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: néant

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| · valeurs LD/LC50 determinantes pour la classification : | | | | |
|--|---------|--------------------------------|--|--|
| 1344-28-1 | oxyde d | l'aluminium | | |
| Oral | LD50 | >15.900 mg/kg (rat) (OECD 401) | | |

Oral

Inhalatoire LC0/4h >2,3 mg/L (rat) (OECD 403)

· de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des veux :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
 - Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

1344-28-1 oxyde d'aluminium

EC50/72h >100 mg/l (algae)

EC50/48h >100 mg/l (daphnia)

LC50/96h >100 mg/l (fish)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)



Page : 6/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.07.2022 Numéro de version 3 Révision: 11.07.2022

Nom du produit: Abrasif pour sablage M

(suite de la page 5)

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- 12.7 Autres effets néfastes
 - · Autres indications écologiques :
 - · Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation :

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

- Catalogue européen des déchets
- 18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
 - · Emballages non nettoyés :
 - Recommandation : L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

| RUBRIQUE 14: Informations relatives | au transport |
|---|--------------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'O · ADR, ADN, IMDG, IATA | NU néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport | 7 - |
| "Règlement type" de l'ONU: | néant |

CH/FR

(suite page 7)



Page : 7/7

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 11.07.2022 Numéro de version 3 Révision: 11.07.2022

Nom du produit: Abrasif pour sablage M

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Date de la version précédente: 11.07.2022

Numéro de la version précédente: 2

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

* Données modifiées par rapport à la version précédente